

**PROCES VERBAL  
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
01 DECEMBRE 2022**

L'an deux mil vingt-deux et le premier du mois de Décembre, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de SERRIGNY EN BRESSE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ROSSIGNOL Samuel, Maire.

Présents (10) : BAZIARD Sandrine, , GY Sébastien, KAUCHE Claire, LOUSTAU Pierre, MOREY Michel, POULENARD Cécile, PRUDENT Magali, RICHARD Hélène, ROSSIGNOL Samuel, VIOLOT Maxime.

Absent excusé (1) : DESBROSSE Teddy.

Quorum : 6

Date de la convocation : 25 Novembre 2022

Date de publication de la liste des délibérations : 05 Décembre 2022

La séance est ouverte, Monsieur LOUSTAU Pierre a été nommé secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal procède à l'examen de l'ordre du jour.

**ORDRE DU JOUR :**

- 1) **Participation de la commune au syndicat intercommunal du bassin versant des Cosnes 2022**
- 2) **Renouvellement du contrat d'abonnement aux progiciels de la gamme COLORIS (COSOLUCE)**

\*\*\*\*\*

**1) PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU BASSIN VERSANT DES COSNES 2022**

**D : 034/2022**

**OBJET : PARTICIPATION COMMUNALE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU BASSIN VERSANT DES COSNES - 2022**

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** de verser la participation due pour l'exercice 2022 au Syndicat Intercommunal du bassin versant des Cosnes pour un montant de 179 €.

**2) RENOUELEMENT DU CONTRAT D'ABONNEMENT AUX PROGICIELS DE LA GAMME COLORIS (COSOLUCE)**

**D : 035/2022**

**OBJET : RENOUELEMENT DU CONTRAT D'ABONNEMENT AUX PROGICIELS DE LA GAMME COLORIS - COSOLUCE**

**Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **ACCEPTE** le renouvellement du contrat d'abonnement aux progiciels de la gamme COLORIS – COSOLUCE.
- **DIT** que le contrat est renouvelé à compter du 01 Janvier 2023 jusqu'au 31 Décembre 2025.

La séance est levée à 20 h 00

Le Secrétaire de séance,  
**P. LOUSTAU**

Le Maire,  
**S. ROSSIGNOL**